Comprendre ma peine

Par Teo2018r

Bonjour, sur une peine de 7 mois de prison dont 3 mois de sursis. Donc si je résume bien cela veux dire 7 mois de prison moins 3 mois de sursis qui ne seront pas exécuter si condition respecter. La réduction de peine se fait sur les 7 mois ou sur les 4 mois de prison à réalisé ? Puisque si je résume bien quand il y a du ferme et du sursis. Le sursis est déduit du ferme. Donc il fait 4 mois ferme au final.

En résumé, soit il fait 4 mois de prison soit il fait 3 mois s'il y a réduction de peine.
En sachant qu'il est convoqué auprès d'un juge dapplication des peines pour un éventuelle aménagement de peines. Que faudrait til pour optimiser ses chances d'avoir le bracelet electronique ?

Merci

Par Isadore

Bonjour,

En effet, une éventuelle réduction de peine s'appliquera à la peine de prison ferme.

J'attire votre attention sur le fait qu'un forum ne pourra pas remplacer votre avocat, et que les conseils donnés ici ne seront que d'ordre général.

Que faudrait til pour optimiser ses chances d'avoir le bracelet electronique ?
Ben déjà il faut que le bracelet électronique soit possible : il faut que vous ayez un logement, et que ce logement soit compatible avec votre peine. Par exemple si vous avez interdiction de vous rendre dans le Finistère, un logement à Brest ne fera pas l'affaire.

Ensuite, ce qui augmentera vos chances d'un aménagement de peine, ce sera votre attitude : indemniser la victime s'il y a eu lieu, assumer vos responsabilités familiales, avoir un emploi ou suivre une formation, se faire soigner...

Le but d'un aménagement de peine est de favoriser votre réinsertion dans la société. Plus vous montrerez de bonne volonté, meilleures seront vos chances d'éviter l'incarcération. Evidemment, la bonne volonté est d'autant plus crédible que l'on n'a pas attendu le dernier moment pour la dégainer.